



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021 à 20h00
(Sottens, à l'Emetteur)

Le Président ouvre la séance il est 20h05. Il remercie les membres d'être présents. Il salue les membres de la Municipalité ainsi que la boursière Mme Grognez. Il indique que la presse n'est pas présente ce soir et excuse Mme Schaer.

Le Président rappelle les contraintes sanitaires en vigueur.

1. Ouverture de la séance

Il n'y a aucune remarque sur l'ordre du jour, qui est accepté par l'assemblée.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021

Mme Stéphanie Grimm remarque qu'à la page 3, il est mentionné que la commune a fait des travaux de chaussée à Villars-Tiercelin. Elle demande si il s'agit des travaux au carrefour à Montaubion-Chardonney ou des travaux de Villars-Tiercelin, car ces derniers sont déjà finis. M. Krieg explique qu'il avait fourni des photos des divers travaux faits et après qu'il avait parlé du carrefour de Montaubion-Chardonney.

Il n'y a aucune autre remarque au sujet du procès-verbal. Au vote, ce dernier est accepté par l'assemblée.

3. Assermentation

Le Président procède à l'assermentation de M. Justin Michaud.

4. Communications du Président

Le Président rappelle qu'à la dernière assemblée il avait présenté le rôle des commissions. Il nous parle ce soir du conseil et du comportement à adopter lors des séances, soit de demander la parole en levant la main, puis la personne est priée de se lever et de se présenter. Une seule question est abordée à la fois. Il indique que le règlement est à disposition sur le site internet de la commune de Jorat-Menthue, ainsi que divers autres documents. Sur demande, il y a possibilité d'obtenir une version papier dudit règlement.

Le Président aimerait également revenir sur le fait d'être conseiller. En effet, il a entendu dire que cette fonction était purement bénévole. Il rappelle donc que chaque séance est rémunérée à 50.- et dans les commissions, les heures sont facturées à l'heure de commune soit 40.-/h. Le rapporteur présente une liste des présences, qui sera envoyée au président pour être rétribué à la fin de l'année.

5. Communications de la Municipalité

Le Syndic, M. René Pernet souhaite la bienvenue aux membres présents. Il profite pour remercier l'auteur de la piste de fond.

Antennes Swisscom : Il revient sur le projet d'antenne à Dommartin. Pour rappel, la commune de Montilliez avait signé un accord avec Swisscom. Le lieu de l'antenne se situe sur l'église de Montilliez qui est propriétaire de l'édifice pour 2/3 et la commune de Jorat-Menthue pour 1/3. La commune de Montilliez nous a sollicité pour aller de l'avant sur ce dossier et notamment pour la poursuite du projet d'une antenne 5G.

Les villages concernés par ce projet sont : Naz, Dommartin et Montaubion-Chardonney, lesquelles ont reçu un flyers récemment. Enfin, la commune de Montilliez a fait une levée d'opposition sur ce projet.

Il y a plusieurs années, un projet d'une 2^{ème} antenne vers la grande salle de Peney-le-Jorat avait été demandée par Sunrise, mais pas acceptée.

De son côté, Swisscom a fait une demande d'agrandissement de socle de l'antenne existante, ce qui veut aussi dire donc une augmentation de la capacité d'émission. Swisscom et Sunrise sont en train d'élaborer un projet commun.

Dans le village de Montaubion-Chardonney, un projet pour l'implantation d'une antenne 5G, proche du cimetière, avait été demandé. La commune a décidé de ne pas entrer en matière sur cette demande car l'antenne de Dommartin couvre le même secteur.

Mme Mathilde Goumaz prend la parole pour nous parler de la police des constructions et particulièrement de pompes à chaleur (PAC).

PAC (pompe à chaleur) : Une pompe à chaleur peut chauffer des locaux, produire de l'eau chaude sanitaire et chauffer piscine et jacuzzi.

Les PAC provoquent plusieurs nuisances ; visuels, sonores et vibration ainsi les liquides frigorigènes qui peuvent nuire à l'environnement.

Les PAC sont soumises à l'autorisation de la Municipalité, soit une demande de permis de construire.

Toutes ces autorisations prennent beaucoup de temps. La commune a une marge de manœuvre extrêmement réduite. Du coup, les demandes sont traitées en priorité. Les PAC peuvent bénéficier de subventions cantonales. Si le bâtiment date d'avant 1991, il y aura besoin de faire une recherche d'amiante. Mme Goumaz présentera un dossier plus complet au printemps et fera un rappel des points à penser avant de faire changer son chauffage.

Projet défibrillateur : Un mini film sur le défibrillateur est présenté à l'assemblée.

La survie d'une personne qui fait un arrêt cardio-respiratoire passe par une chaîne de survie, soit en premier lieu un appel au 144, commencer un massage cardiaque, défibrillation à l'aide d'un défibrillateur en attendant l'arrivée des secours.

Un montant de CHF 6'200.- a été mis au budget de l'année dernière pour l'achat d'un défibrillateur, somme qui n'a pas été utilisée à ce jour. Ce montant a été repris dans le budget auquel a été rajouté la même somme afin d'obtenir un dispositif de formation à l'intérieur de ce projet, pour être des plus efficaces. La commune va trouver un groupe de 8 personnes qui va être formé BLS-AED, certification qui permettra d'être opérationnelle. Dans un premier temps, cette formation, qui sera offerte, va être proposée aux employés et auxiliaires communaux. Puis une initiation sera proposée aux habitants (4h de temps) et à un groupe de 8 personnes qui se trouvent à proximité, le soir et le weekend. Le but étant de rejoindre le programme « First Responders » qui est un réseau d'intervenants.

Les appareils sont des Lifepak CR2, appareils complets, simple d'utilisation, robustes et de la dernière génération. Il y a possibilité de les utiliser aussi bien pour un adulte que pour un enfant. La commune a la possibilité d'acheter trois appareils qui seront installés dans des endroits libres d'accès, soit dans les anciens collèges qui sont à Sottens, Peney-le-Jorat et Villars-Tiercelin. Ce projet sera complété avec les autres communes les années d'après.

5^{ème} vague COVID : Une centrale de solidarités est disponible. Si des voisins viennent dire qu'ils ont des problèmes liés au COVID-19, il y a lieu de les orienter sur le site de la commune et sur la plateforme www.vd.ch/coronavirus-solidarites.

Bernard Joss recense le patrimoine communal. Il y a au total 37 bâtiments sans compter les fontaines et les arrêts de bus. Dans les comptes de la commune, l'on peut voir le coût de chaque bâtiment et ce qu'il rapporte. Tous les bâtiments sont pratiquement loués.

David Gavillet intervient par rapport aux déchets et indique que la commune maintient l'ouverture du mercredi de la déchetterie à Sottens. Les habitants ont ainsi deux jours de déchetterie par semaine.

Patrick Braillard remercie par rapport à ce jour en plus et demande s'il est possible d'installer de la lumière à la déchetterie afin que l'horaire d'ouverture reste le même qu'en été, soit de 18h à 19h.

David Gavillet répond que seul des tubes ont été tirés mais pas l'électricité et que la commune ne va pas faire trop de frais au vu du futur projet de déchetterie.

S'agissant des molocks et des bennes, il est rappelé que quand ceux-ci sont pleins, les personnes doivent reprendre leurs sacs avec eux et revenir plus tard car cela fait mauvaise façon de voir des sacs traîner en dehors des molocks et des bennes. Pour rappel, les molocks sont vidés le jeudi matin.

Concernant la déchetterie de Poliez-Pittet pour le village de Villars-Tiercelin ; les personnes qui ont des gros volumes de branches, sont priés d'aller les décharger directement à la compostière de Bottens.

Joëlle Février demande s'il est possible de mettre un petit mot sur la benne quand celle-ci a un problème.

David Gavillet répond qu'il faut en informer la commune.

Vincent Aubert, s'agissant de la déchetterie de Poliez-Pittet, demande si un 1m3 de branches passe.

David Gavillet indique que les surveillants de la déchetterie doivent se mettre d'accord entre eux. Des informations seront précisées pour savoir ce qui est accepté ou pas.

Bernard Krieg nous informe que s'agissant de l'eau potable, la commune va entrer dans un programme de substitution des compteurs, afin que le relevé puisse se faire à distance. Il demande à ce que les gens répondent dans les délais s'agissant des relevés.

Source bois Conti Poliez-Pittet : Il y a un crédit d'étude de CHF 75'000 pour des recherches sur l'eau à Poliez-Pittet. Le but de l'étude est d'évaluer les captages déjà présents et les possibilités de captages supplémentaires afin de pouvoir capter plus d'eau. Actuellement, il y a six captages à entretenir. La commune pense qu'il y aurait moyen de réduire ce nombre et peut-être d'avoir de la ressource en eau supplémentaire.

Eaux usées et STEP : Le but est d'entretenir nos STEP pendant encore 10-15 ans.

Au niveau énergie, la Municipalité a rencontré la commission énergie et ils vont entamer un projet quant aux subventionnements au niveau photovoltaïque. Ladite commission va également analyser les bâtiments communaux afin de les catégoriser dans une sorte d'inventaire.

Routes et chemins : Concernant le carrefour de Montaubion, une nouvelle campagne a été faite avec des gens cachés. Il y a ¼ des conducteurs qui passent toujours tout droit, soit par l'arrêt de bus. Les services cantonaux, qui ont été sollicités pour cette problématique, ont indiqué qu'il fallait parfaire le marquage à cet endroit. La Municipalité va continuer à suivre ce dossier et à surveiller ce carrefour. Peut-être qu'au final, il y aura lieu d'amender les conducteurs qui passent tout droit.

SIT-géodonnées : Certaines données sont accessibles au niveau communal. La Municipalité aimerait s'améliorer dans ce domaine. Elle va évaluer différents prestataires qui pourraient nous faire des données.

Villars-Tiercelin, secteurs routiers : Un courrier a été adressé à la commune, signé par environ 40 personnes, pour l'aménagement routier vers l'ancienne laiterie. Le dossier a été transmis à la DGMR.

6. Préavis No 03-2021 : Budget 2022

La lecture du préavis n'est pas demandée.

Le Président donne la parole à Mme Stéphanie Grimm, de la commission des finances, pour la lecture de leur rapport.

Le Président ouvre la discussion sur le budget.

Esther Stadler relève que dans la 1^{ère} rubrique à la page 2, il y a une diminution de l'ASIRE. Elle demande si ce point va continuer à diminuer.

René Pernet explique que le CoDir de l'ASIRE est comme une 2^{ème} Municipalité, ce qui comprend beaucoup de travail. Comme il n'y a personne de notre commune au sein du CoDir, les charges sont moindres.

Frédéric Grossen se dit étonné de ce chapitre, car les frais du CoDir de l'ASIRE sont payés par l'association.

Clémence Grognez répond que la commune applique les directives de l'ACI (Administration cantonale des impôts) pour la rémunération des municipaux, à savoir que les membres de la Municipalité sont indemnisés par la commune pour toutes leurs activités, y compris quand ils sont actifs au sein des associations. De cette manière chaque municipal est rétribué au même tarif. Ensuite si une association a prévu des défraiements pour ses délégués, elle verse le montant à la commune.

Frédéric Grossen ne comprend pas pourquoi cela fait une différence dans le budget, car il s'agit d'une opération qui est neutre pour la commune.

Clémence Grognez précise qu'effectivement on voit qu'il y a moins de charges, mais également moins de recettes.

Joëlle Février demande si des vannes thermostatiques ont été posées sur les radiateurs de la salle de Villars-Tiercelin, car à l'époque la salle était surchauffée.

René Pernet prend note de cette question car il n'a pas connaissance de ce qui a été fait sur ces vannes. Il va se renseigner.

Laurence Pralong s'étonne sur le budget de CHF 60'000 pour la rénovation de l'école actuelle de Villars-Tiercelin, car elle verrait plutôt cette somme faire l'objet d'un préavis, d'un projet puis d'un crédit d'étude.

René Pernet explique que ce montant fait partie d'une analyse et que la Municipalité a énormément travaillé durant le mois de novembre sur le projet d'école mais elle n'était pas dans les délais pour présenter un préavis. Il y aura un crédit d'étude et de construction qui sera voté.

Laurence Pralong maintient sa remarque que ce montant ne devrait pas figurer au budget.

Jacques Bœuf demande des détails par rapport à la rubrique 3539, surtout en cas de location du bâtiment, car celui-ci se trouve sur une zone agricole et qu'il n'y a pas de places de parc.

René Pernet indique que l'armée cherche à se séparer de plusieurs bâtiments. Celui-ci pourrait être vendu entre CHF 60'000.- et CHF 70'000.-.

S'agissant des places de parc, la commune ne serait pas tenue de garder le grillage se trouvant autour du bâtiment.

Ledit bâtiment comprend 3 locaux qui pourraient accueillir des archives car en créer de nouveaux, avec la LAT, est une chose difficile et la Municipalité voit donc ici une opportunité d'acquérir ce bâtiment à un prix intéressant de CHF 25'000.-.

Jaques Bœuf dit se soucier des futures possibilités avec cette poudrière et notamment quant à la zone dans laquelle elle se situe.

Laurence Pralong demande où se situe cette poudrière.

Bernard Krieg explique qu'il s'agit du bâtiment militaire qui se trouve au carrefour quand on vient de Sottens et que l'on va direction de Villars-Mendraz.

Joëlle Février indique que l'éclairage public à Peney-le-Jorat, au chemin des Charbonnières, est parfois toujours allumé à 10h le matin.

Bernard Joss pense qu'il y a un problème dans cette zone et va faire le nécessaire. Il indique qu'il ne faut pas hésiter à avertir l'administration pour ce genre de problème.

Maurice Angéloz ne voit pas, dans le compte Temples et Cultes, le budget pour le Temple de Dommartin.

Clémence Grognuz explique que c'est la commune de Montilliez qui gère car ils sont propriétaires de la plus grande partie et elle nous facture une participation qui se trouve dans le compte Culte 580.365.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, le budget 2022 est accepté à la majorité avec une abstention.

7. Préavis No 04-2021 : Plafond d'emprunt et cautionnement

La lecture du préavis n'est pas demandée.

Le Président passe la parole à Mme Stéphanie Grimm pour la lecture du rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte sur le préavis.

Laurence Pralong se dit surprise par rapport au quotes-parts liées aux associations, notamment celle pour l'AIEHJ qui va plus que doubler.

Clémence Grognuz explique qu'il s'agit d'un risque maximum que la commune sera amenée à cautionner. Actuellement selon les emprunts en vigueur, la somme est de CHF 1'125'000.-.

Laurence Pralong demande s'il y a des investissements prévus.

Clémence Grognuz répond que non.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote dudit préavis, qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

8. Communications (2^{ème} partie)

René Pernet réitère le fait qu'il est possible de louer la salle du conseil par des privés et que le règlement de location va être validé prochainement.

S'agissant de la gestion de la conciergerie pour ce vaste bâtiment, il y a une personne qui s'est présentée et qui viendra à partir de la mi-janvier.

Il reste encore des travaux à effectuer à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment.

PACom : La date du 6 septembre 2021 était définie par le canton pour nous retourner l'enquête. A ce jour, la commune est toujours dans l'attente d'une réponse de leur part.

COVID : La commune a fait quelques soutiens aux entreprises et notamment à Gecko escalade.

Personnel communal : Il espère pouvoir compter sur eux une fois lors d'un conseil communal. La voirie compte 4 collaborateurs. Un bûcheron est venu pendant deux mois remplacer un collaborateur absent puis un collaborateur de l'entreprise Ruch a pris le relais. Le secteur forêt compte deux collaborateurs et deux apprentis. Enfin, l'administration a quatre collaboratrices, Mmes Grognuz, Lanz et Brillard.

David Gavillet prend la parole pour présenter le changement d'imputation de la zone de l'émetteur avec le projet de centre régional de la DGMR et le projet de la déchetterie. Il indique que l'examen préliminaire a été accepté par le canton. S'agissant du projet de centre pour la DGMR, le canton trouve le site très intéressant et en a fait une priorité pour que les démarches continuent.

Au niveau financier, la proposition du prix de vente serait à CHF 130.- le m2. Il y aurait néanmoins un point à régler avec Swisscom quant à une rétrocession à leur faire. Ce point n'a pas encore été discuté mais la commune pourrait mettre dans sa balance l'entretien de l'antenne.

La coordination continue avec le canton pour la demande préalable et le changement de zone.

La discussion a été relancée afin de faire un changement de la zone restante en zone d'utilité publique, ce qui amènerait et permettrait de faire un projet de grande salle communale soit de libérer quelques m2, soit de prévoir une zone pour une éventuelle salle intercommunale. La Municipalité a déjà pris contact avec les communes de Montanair et Montilliez qui vont soutenir ce projet et aller dans notre sens avec des arguments complémentaires afin d'appuyer le dossier auprès du canton.

Enfin, l'éventuel parking pourrait être utilisé comme parking-relais pour aller sur Lausanne.

Quant à la division monuments et sites (de la Direction générale des immeubles et du patrimoine, DGIP), elle est plutôt favorable à ce projet.

La Municipalité va donc faire une nouvelle demande préliminaire en y intégrant le projet d'une salle intercommunale.

Villars-Tiercelin : Il y a lieu de remplacer la garderie provisoire par une garderie en dur. Les besoins de la commune sont : une garderie de 44 places et un abri PC. Le but est de faire un nouveau projet intégrant le tout.

La commune a fait appel à un bureau d'assistance au maître d'ouvrage afin de mener à bien ce projet, qui sera réparti en trois phases :

Phase 1 : l'avant-projet, soit établir les besoins. La commune va mandater trois bureaux d'architectes afin d'obtenir des projets avec nos besoins et de faire jaillir des idées. Cette phase 1 sera répartie entre janvier et octobre 2022 avec une présentation du préavis pour octobre 2022.

Phase 2 : étude approfondie du projet, mise à l'enquête et préparation du dossier pour le crédit d'étude.

M. Olivier Sonderegger demande qui va faire partie du comité projet : la commune, les habitants ?

M. David Gavillet indique que ce point n'a pas encore été discuté.

M. René Pernet informe que la Municipalité est preneuse pour celles et ceux qui ont des propositions sur le projet de vie du quartier de Villars-Tiercelin.

Il donne les dates du conseil pour l'année 2022 et souhaite au nom de la commune de bons vœux pour les fêtes de fin d'année.

9. Divers et propositions individuelles

Angélo Rubin félicite la Municipalité pour la qualité des informations reçues. Il demande à ce que les présentations Powerpoint soient jointes aux documents sur intranet.

Le Président répond que ces documents sont également mis sur intranet.

Serge Morisod salue le projet des défibrillateurs. Cependant, il demande pourquoi la commune n'en prend pas directement 5 au lieu de 3.

Patrick Braillard indique qu'il serait bien d'intégrer des masques pour insuffler l'air afin de protéger les personnes.

Mathilde Goumaz précise qu'il y a différents kits et matériels à disposition et qu'elle en prend note.

Alain Maillard intervient pour indiquer que la première chose à faire est de masser la personne et après d'avoir recours à un défibrillateur et donc prévoir des appareils proches.

Laurence Pralong appuie la demande de M. Serge Morisod dans le sens qu'un défibrillateur par village serait bien.

Serge Morisod trouve dommage que les places de parc publiques de Sottens disparaissent peu à peu.

Patrick Braillard revient sur le cimetière de Sottens et son jardin du souvenir. Il demande si la commune avait pu étudier le fait de pouvoir trouver un endroit sur lequel mettre des plaquettes avec les nom, prénom et dates des personnes reposant au jardin du souvenir.

Mme Mathilde Goumaz a pris note de ce qui manquait au niveau des cimetières et que le nécessaire sera fait à partir du printemps.

Jean-Marc Hermans demande si une nouvelle boîte aux lettres pour les votations sera posée à Sottens, étant donné que les anciens locaux de l'administration sont maintenant loués.

René Pernet répond que oui.

La parole n'étant plus demandée, le Président rappelle que l'apéro se fera à l'extérieur et présente tout ses vœux pour les fêtes de fin d'année.

Il remercie les membres et clôt le conseil à 21h57.

Le Président :

Christophe Korber

La secrétaire :

Michèle Braillard